



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 17 DÉCEMBRE 2025
AVIS SUR LE RAPPORT RÉGIONAL
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

N°303

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



Le rapport annuel sur le développement durable est une obligation pour la Région, inscrite dans le code général des collectivités publiques. La Région présente un rapport très léger qui selon la CGT traduit son faible intérêt pour ces thématiques. Le CESER porte un regard critique et argumenté sur ce rapport.

La CGT a voté l'avis du CESER sur le rapport régional.

À noter qu'aucun élu représentant l'exécutif n'est venu entendre la présentation de l'avis du CESER.

LE RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA RÉGION

Ce rapport court (26 pages) décline les actions menées par la Région en faveur du développement durable, selon les défis que l'exécutif s'est fixés.

L'AVIS DU CESER

Ce document est disponible sur le [site Internet du CESER](#).

Dans le contexte actuel, y compris budgétaire, le CESER constate que la Région se concentre sur d'autres axes que le développement durable. Il regrette que le RDD présenté ne soit pas plus complet et éclairant en période de débat budgétaire. Il **note même, comparativement au RDD des années précédentes, un net rétrécissement du document.**

Les actions listées semblent sans réelle cohérence entre elles. Ces données souvent parcellaires ne permettent pas au CESER de saisir le fil conducteur des politiques régionales en matière de développement durable.

De plus, le rapport 2024 présente des actions inscrites dans des plans régionaux pluriannuels. L'interruption de plusieurs d'entre elles a été décidée lors du vote du budget 2025.

Dans une logique d'évaluation et de suivi, le CESER aurait attendu que le rapport 2024 mentionne à la fois les effets obtenus précédemment par ces actions et leur arrêt dès 2025.

Enfin, le rapport valorise des financements et soutiens régionaux qui sont remis en cause dans le projet de BP 2026.

Le CESER encourage donc la Région à faire du RDD un réel rapport de situation en matière de développement durable couplé à son Rapport d'Activités.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Sophie, Sébastien et plus généralement tous ceux et toutes celles qui ont contribué à cet avis.

Nous portons l'idée d'un **développement humain durable**. Le développement humain durable ne s'oppose pas à l'emploi, il peut même participer à la création d'emplois ancrés sur les territoires via une réindustrialisation basée sur le respect de normes sociales et environnementales exigeantes.

La CGT partage ainsi avec le CESER l'intérêt de **voir le développement durable à l'aune des 17 objectifs définis par l'ONU**, et qui mettent en lien les enjeux sociaux et environnementaux. Les premières victimes des atteintes à l'environnement ce sont les plus pauvres. C'est vrai au plan national, comme le montre le dernier rapport de l'observatoire des inégalités, comme au plan international.

Comme pour le rapport égalité femmes hommes, nous notons l'effort manifeste de la Région pour la sobriété de la consommation du papier, avec un rapport passant de 70 pages l'an dernier à 26 pages cette année, soit une diminution de 63 %.

Le problème c'est que cette sobriété dans l'expression conduit à **donner l'impression de la réponse à un exercice imposé plus que d'une réelle conviction écologiste de la Région**, renvoyant aux oubliettes la volonté exprimée en toute modestie par la Présidente du Conseil Régional d'être, je cite, « la première écologiste de la région ». Nous regrettons à ce sujet l'absence de la Région et espérons que ce n'est pas la marque d'un désintérêt de sa part de cette thématique.

Cette impression est renforcée par le constat, souligné par le CESER, de la réduction du soutien régional à de nombreux acteurs agissant pour l'environnement, notamment en faveur de la biodiversité ou de la santé des Ligériens et Ligériennes.

Nous partageons globalement les remarques de l'avis du CESER. Nous nous interrogeons sur la **mise en avant d'actions ciblées certes intéressantes mais qui ne donnent pas à voir une politique globale et hiérarchisée** en faveur du développement durable.

Ainsi alors l'agriculture est un acteur incontournable du développement

durable, permettant de nourrir les habitants et de préserver un milieu écologique précieux, mais étant aussi le premier secteur émetteur de GES devant les transports, et participant par certaines de ses productions à la pollution de l'eau et de l'air. Pourtant **le terme « agriculture » n'est cité qu'une fois, et le soutien nécessaire à l'agriculture biologique, n'apparaît nulle part.**

Alors que les **transports** routiers sont la deuxième source d'émissions de CO2 en Pays de la Loire¹, les transports ferroviaires, et routiers interurbains et scolaires, sont une compétence essentielle de la Région. Nous soutenons donc à ce sujet les remarques du CESER sur l'évolution de l'offre du transport, et émettons les plus grandes interrogations sur le respect de la stratégie régionale de mobilités que la Région s'est définie. Ses objectifs sont d'ores et déjà décalés de 2 ans. Nous déplorons le gel du dispositif TAD cette année et la perspective d'une offre aux territoires réduite par rapport à l'existant.

Ne pouvant évoquer tous les sujets, nous terminerons avec la culture. Ainsi l'action culturelle de la Région semble-t-elle se limiter au patrimoine et au cinéma, alors que la culture sous toutes ses formes peut être appréhendée avec un prisme de développement durable, tant dans le contenu des offres qui peuvent favoriser l'émancipation des populations et la lutte contre les discriminations, que dans la diminution des impacts environnementaux des différentes manifestations.

Nous voterons bien entendu l'action du CESER.

VOTES : l'avis a été adopté par 81 voix pour et 1 contre.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21

¹<https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/>